

AFFAIRE N° 44

OBJET - Accident mortel causé par un véhicule administratif -
Consorts MAINFROI C/Commune de SAINT-DENIS.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport

Mesdames, Messieurs et chers collègues,

Le 19 octobre 1981 s'est produit, rue Sainte-Marie, une collision entre un véhicule municipal affecté au ramassage des ordures ménagères (camion Berliet immatriculé 473 RS) et un piéton, Madame MAINFROI, laquelle est décédée des suites de ses blessures.

La Commune de Saint-Denis, à la requête des ayants droit de la victime, se voit aujourd'hui assignée devant le Tribunal de Grande Instance de Saint-Denis en paiement in solidum avec le chauffeur du véhicule, Monsieur Guy VICTORINE, d'indemnités pour une somme totale de 72 390 FF.

La défense de la Ville et de Monsieur VICTORINE sera assurée par la Compagnie d'Assurances "LA PRUDENCE AUTOMOBILE" sur la base de notre garantie responsabilité civile.

Je vous demande de valider cette action introduite vu l'urgence et de m'autoriser en cas de besoin à agir ou défendre devant la juridiction supérieure compétente.

M. AMELIN - *Quelles sont les circonstances de cet accident ?*

LE MAIRE - *Je crois que M. Jacques HOARAU a vu le dossier, il vous donnera tous les renseignements.*

M. ANNETTE - *Qui intervient, la Mairie ou l'Assurance ? Je n'ai pas bien saisi cette démarche.*

LE MAIRE - *Comme il y a eu un accident et que nous avons une assurance de responsabilité civile, c'est cette assurance qui paie. En cas de litige, il faut que nous ayons un avocat.*

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

*

*

*

Reçu à la Préfecture
de La Réunion
Le 6.11.1983